

Livret pédagogique

Découverte des droits humains : textes et organisations

À partir de 12 ans



Source : Pixabay



Les activités figurant dans ce livret sont pensées comme une suite. Elles ne peuvent être séparées les unes des autres.

Table des matières

<i>Activité 1</i>	3
Le droit - Brainstorming	3
<i>Activité 2</i>	4
Qu'est-ce qu'un droit ? Dessine-moi un être humain	4
<i>Activité 3</i>	5
Les textes relatifs aux droits humains - Frise chronologique	5
<i>Activité 4</i>	6
Ma connaissance des droits humains - Quiz mouvant	6
<i>Annexe 1</i>	7
Glossaire	7
<i>Annexe 2</i>	9
Dates et textes importants pour les droits humains	9
<i>Annexe 3</i>	26
Quiz questions et réponses	26
<i>Annexe 4</i>	29
Panneaux	29
<i>Fiche mémo 1</i>	33
L'indispensable sur les droits humains	33

Activité 1

Le droit - Brainstorming

➤ **Durée :** 20 minutes

➤ **Public :** à partir de 12 ans

➤ **Nombre de participants : de 5 à 35 personnes**

➤ **Objectifs :**

- Permettre une libre expression des représentations de chacun et chacune sur le concept de droit.

➤ **Matériel :**

- Annexe 1 – glossaire
- 1 tableau ou des grandes feuilles
- Crayon feutre
- Un bâton de parole (ce peut-être un objet tel qu'un stylo)

➤ **Préparation :**

- Pour préparer la discussion, lisez attentivement la fiche mémo 1 « l'indispensable sur les droits humains », à la fin de ce livret.

Déroulement :

1. Echangez avec les personnes participantes autour de leur définition du concept de droit en posant la question à l'ensemble du groupe : si je vous dis « droit », à quoi pensez-vous ? Faites circuler un bâton de parole entre les personnes participantes pour répartir la parole, à tour de rôle.
2. Vous pouvez aider les personnes participantes avec des questions telles que : qu'est-ce que peut vouloir dire « un droit » ? A quoi cela peut servir ? Qui énonce des droits ? A quelle échelle ? Quelles thématiques sont concernées ? Avez-vous des exemples ?
3. Au fur et à mesure des réponses, prenez en note leurs commentaires sur un tableau ou une feuille blanche. Une fois qu'un certain nombre d'idées ont été inscrites, n'hésitez pas à relire et à inviter le groupe à compléter ou questionner certaines idées notées. Vous pourrez revenir dessus à la fin des activités de ce livret, pour vérifier si les connaissances et les compréhensions ont évoluées (ne pas hésiter à écrire dans une couleur différente à ce moment-là).

Vous pouvez vous appuyer sur le glossaire, en annexe 1, pour donner ou clarifier quelques définitions. Toutes les définitions ne sont pas à expliciter nécessairement : cela dépend de la teneur des échanges et du niveau de connaissances du groupe.

Activité 2

Qu'est-ce qu'un droit ? Dessine-moi un être humain

➤ **Durée :** 40 minutes

➤ **Public :** à partir de 12 ans

➤ **Nombre de participants :** de 8 à 30 personnes

➤ **Objectifs :**

- Etablir un lien entre besoins humains et droits humains
- Définir les droits humains

➤ **Matériel :**

- Feuilles
- Marqueurs ou feutres de couleurs différentes, pour l'ensemble des personnes participantes.

➤ **Préparation :**

- Pas de préparation particulière

Déroulement :

1. Divisez les personnes participantes en plusieurs groupes et distribuez-leur une grande feuille et des feutres de couleur.
2. Proposez à chaque groupe de dessiner un être humain, de lui trouver un nom et de dessiner ou écrire toutes les choses dont cette personne imaginaire a besoin pour être heureuse, en bonne santé ou en sécurité.
3. Demandez à chaque groupe, à tour de rôle, de citer un besoin évoqué et inscrivez-le sur un tableau, visible de toutes et tous, dans une colonne « besoin d'un être humain ».
4. Lancez ensuite les échanges autour des questions suivantes : admettons que cet être humain ait besoin de tout cela pour survivre, a-t-il pour autant un droit à obtenir toutes ces choses ? Qui est responsable du respect de ces droits ? Quels organismes ?
5. Notez par écrit les réponses dans le tableau en ajoutant une colonne « droit d'un être humain » en face de celles des besoins.
6. Demandez-leur la différence entre droits et besoins. Expliquez que les besoins fondamentaux des êtres humains équivalent à des droits et des responsabilités. Les droits humains représentent ce que chaque personne sur terre devrait avoir.
7. Demandez-leur s'ils savent où sont rassemblés l'ensemble des droits humains ? Guidez les groupes pour leur faire dire des mots tels que : textes, déclaration, convention. Vous pouvez leur faire deviner des textes de droits humains, selon les connaissances du groupe : Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), Convention internationale des droits de l'enfant, etc

Source : Cette activité est inspirée de « Dessine-moi un hamburger » de rencontre des continents.

Activité 3

Les textes relatifs aux droits humains - Frise chronologique

➤ **Durée :** 60 minutes

➤ **Public :** à partir de 12 ans

➤ **Nombre de participants :** de 8 à 30 personnes

➤ **Objectifs :**

- Découvrir l'histoire des droits humains
- Articuler l'histoire des droits humains avec les connaissances historiques des personnes participantes.

➤ **Matériel :**

- Annexe 2 – panneaux « dates importantes pour les droits humains », « textes importants pour les droits humains », « drapeaux », « description », ainsi que le tableau des réponses.
- Un ordinateur avec une connexion internet et un vidéoprojecteur.

➤ **Préparation :**

- Imprimez et découpez les étiquettes de l'annexe 2
- Connectez-vous au support Genially, sur l'ordinateur : <https://view.genial.ly/64be375778957a001280a0b2>

Déroulement :

1. Introduisez la séance en parcourant [l'activité de découverte des textes liés aux droits humains, en ligne sur Genially](#), avec le groupe. Cette activité propose de découvrir les principaux textes – avant 1948. En cliquant sur chaque triangle de la carte, vous aurez la possibilité d'utiliser la lecture vocale du texte (cliquer sur l'icône rose en « haut-parleur », en haut à gauche).
2. Divisez les personnes participantes en 2 groupes et distribuez à un sous-groupe les étiquettes « textes », puis à l'autre sous-groupe les étiquettes « dates ».
3. Invitez chaque personne participante à trouver la date correspondant au texte, en interagissant les unes avec les autres. Une fois chaque binôme regroupé, proposer aux personnes participantes de se placer par ordre chronologique, physiquement dans l'espace.
4. Vérifiez de manière collective que les bons binômes aient été formés et que la chronologie des évènements ait été respectée.
5. Demandez aux personnes participantes de laisser sur le sol, au même endroit les étiquettes « dates » et « textes » puis divisez les, à nouveau, en 2 groupes. Distribuez au premier sous-groupe les étiquettes « description » et au deuxième sous-groupe, les étiquettes « drapeaux ».
6. Invitez chaque personne participante à associer la description ou le drapeau, à la bonne date et texte de référence.
7. Vérifiez de manière collective que les étiquettes soient au bon endroit et invitez les personnes participantes à poser les étiquettes au sol, à côté des autres panneaux correspondants.
8. Vous pouvez ensuite questionner les personnes participantes : Dans cette activité, à quelle date, le premier texte relatif aux droits humains, d'envergure internationale, est apparu ? Quel est son nom ? Est-ce que cela signifie que tous les êtres humains ont accès aux mêmes droits ? Est-ce que cela signifie qu'il n'y avait pas de notion de

Activité 4

Ma connaissance des droits humains - Quiz mouvant

- **Durée :** 40 minutes
- **Public :** à partir de 12 ans
- **Nombre de participants :** de 8 à 30 personnes
- **Objectifs :**
 - Ancrer les connaissances essentielles sur les droits humains
- **Matériel :**
 - Annexe 3 - quiz questions-réponses
 - Annexe 4 – panneaux
 - 1 tableau blanc ou une grande feuille blanche et un feutre
 - Patafixe ou scotch
- **Préparation :**
 - Disposez, aux 4 coins de la salle d'activité, les panneaux A, B, C, D. Collez-les à l'aide de la patafixe ou du scotch.

Déroulement :

1. Demandez aux personnes participantes de se réunir en 4 groupes différents et de se mettre d'accord pour définir un nom de groupe. Notez chaque nom de groupe sur un tableau blanc ou une feuille blanche.
2. Expliquez aux personnes participantes les règles du quiz mouvant : « A chaque question que je vous poserai, vous devrez vous concerter avec votre groupe puis vous positionner physiquement devant le panneau A, B, C ou D, selon la réponse que vous pensez valide ». Une seule réponse est valide, pour chaque question.
3. Faites un exemple avec la question suivante :
Qui a rédigé la Déclaration universelle des droits de l'homme ?
 - A. L'Etat français
 - B. L'ONU (Organisation des Nations Unies)
 - C. L'Union Européenne (UE)
 - D. Les Etats-Unis.
4. Avant de donner la réponse (B) et éventuellement quelques compléments d'informations sur le sujet, demandez aux personnes participantes d'expliquer la raison de leur choix. Dévoilez la réponse et noter le score sur le tableau blanc. Une bonne réponse équivaut à 1 point pour l'équipe concernée. Précisez au groupe que le plus important est de participer, et non le score obtenu au cours de cette activité. Continuez l'activité en posant, les unes après les autres, la suite de questions présente en annexe 3.
5. A la fin de l'activité, proposez une discussion aux personnes participantes : qu'ont-elles retenu du quiz ? Qu'ont-elles appris de nouveau ? Ont-elles été étonnées par certaines réponses ? Dévoilez l'équipe gagnante.

Annexe 1

Glossaire

Droit

Ensemble des règles qui régissent les rapports des humains entre eux.

Source : dictionnaire Le Robert Junior

Droits humains

Les droits de l'Homme sont les droits inaliénables de tous les êtres humains, sans distinction aucune, notamment de race, de sexe, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion ou de toute autre situation. Les droits de l'Homme incluent le droit à la vie et à la liberté. Ils impliquent que nul ne sera tenu en esclavage, que nul ne sera soumis à la torture. Chacun a le droit à la liberté d'opinion et d'expression, au travail, à l'éducation, etc. Nous avons tous le droit d'exercer nos droits de l'Homme sur un pied d'égalité et sans discrimination.

Source : Nations unies

<https://www.un.org/fr/>

« Droits de l'Homme » ou « droits humains » ?

Les révolutionnaires français, en parlant de « droits de l'homme » dans leur Déclaration, ont refusé d'accorder aux femmes les droits qu'ils accordaient aux hommes.

Certaines sources écrivent le mot avec une majuscule (« droits de l'Homme ») afin d'englober tout le genre humain et non seulement les êtres humains masculins. La DUDH de 1948 inclut bien, elle, tous les êtres humains. Pourtant, l'expression « droits de l'homme » conserve une certaine ambiguïté. C'est pourquoi Amnesty International a décidé d'utiliser en français l'expression « droits humains » depuis 1997.

Loi

Ensemble de règles établies par la société qui indiquent ce qui est autorisé et ce qui est interdit.

Source : dictionnaire Le Robert Junior

Égalité

Le fait d'avoir les mêmes droits, d'être égaux devant la loi.

Source : dictionnaire Le Robert Junior

Équité

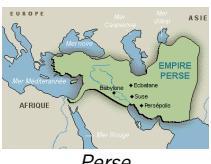
Respect de ce qui est juste : qui ne favorise ou ne défavorise personne.

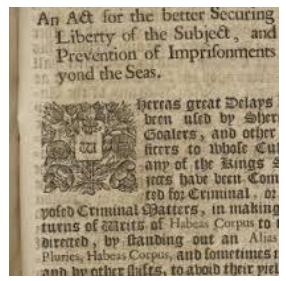
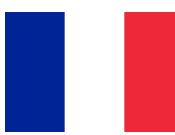
Source : dictionnaire Le Robert Junior

Annexe 2

Dates et textes importants pour les droits humains

Tableau de présentation des textes fondamentaux

Date	Nom	Lieu	Image	Descriptif
539 AV JC	Cylindre de Cyrus	 Perse		<p>En 539 AV JC, les armées de Cyrus le Grand, premier roi de l'ancienne Perse, conquièrent la ville de Babylone. Il libère les esclaves, déclare que toutes les personnes ont le droit de choisir leur propre religion et établit l'égalité raciale. Ces décrets sont enregistrés sur un cylindre d'argile.</p>
XIIème siècle	Charte du Mandé	 Afrique de l'ouest		<p>On trouve dans cette charte les notions de respect de la vie humaine, de droit à la vie, les principes d'égalité et de non-discrimination, de liberté individuelle, de justice, d'équité et de solidarité. Elle conteste également l'esclavage.</p>
1215	Magna Carta	 Angleterre		<p>Magna Carta est rédigée en 1215 sur le sol français par des Anglais émigrés, en révolte contre leur roi, Jean sans Terre. Par celle-ci, le roi s'engage lui-même, ainsi que ses héritiers, à accorder à « tous les hommes libres de notre royaume » les droits et les libertés énoncés dans le texte. Pour la première fois, un texte édicte un principe constitutionnel essentiel : le pouvoir du roi peut être limité par un acte de concession écrit. C'est aussi le premier document dans le monde prévoyant des mesures de protection précises de la liberté individuelle - dont la présomption d'innocence.</p>

Date	Nom	Lieu	Image	Descriptif
1679	Bill of rights	 Angleterre		Le Bill of Rights (Déclaration des droits) de 1689 contient des dispositions qui limitent l'absolutisme royal . Il déclare certains droits positifs dont ses auteurs considéraient que les citoyens et/ou les résidents d'un pays en monarchie constitutionnelle devaient avoir.
1679	Habeas Corpus	 Angleterre		L'Habeas Corpus – « sois maître de ton corps », est une loi, votée par le Parlement anglais en 1679 sous le roi Charles II d'Angleterre, qui limite la détention provisoire arbitraire .
04 juillet 1776	Déclaration d'indépendance	 Etats-Unis d'Amérique		Cette Déclaration repose largement sur les théories des « droits naturels » de Locke et de Montesquieu qui ont inspiré la Révolution française. Elle consacre les principes de droits inaliénables des individus, d'égalité des hommes, de respect de l'opinion, de l'humanité , et proclame le droit à la recherche du bonheur.
1789	Déclaration des droits de l'homme et du citoyen	 France		Les droits de l'homme sont définis comme inaliénables, fondamentaux, naturels . La Déclaration proclame que tous les citoyens doivent bénéficier des droits à la « liberté, propriété, sécurité et résistance à l'oppression » . Les citoyens français bénéficient de l'égalité des droits (abolition des priviléges), de la liberté d'aller et de venir, d'exprimer leur opinion, de pratiquer ou non une religion, de posséder (y compris des esclaves). C'est le premier texte à vocation universelle .

Date	Nom	Lieu	Image	Descriptif
10 décembre 1948	Déclaration universelle des droits de l'homme	 <i>Organisation des nations unies</i>		<p>La Déclaration proclame que les droits à la liberté, à l'égalité et à la dignité sont les droits imprescriptibles de tout individu et que les droits à la vie, à la liberté et à la sûreté de la personne sont essentiels à la jouissance de tous les autres droits. Retranscrite dans plus de 500 langues, elle est le texte le plus traduit au monde mais elle n'a pas de force obligatoire légale.</p>
1978	Convention américaine relative aux droits de l'homme	 <i>Comisión Interamericana de Derechos Humanos</i> <i>Amérique latine</i>		<p>Entrée en vigueur en 1978, la Convention américaine relative aux droits de l'homme (aussi appelée Pacte de San José) est un traité international majeur du système interaméricain de protection des droits de l'homme.</p>
1986	Charte africaine des droits de l'homme et des peuples	 <i>Afrique</i>		<p>Cette Charte entrée en vigueur en 1986 a été adoptée par 53 pays membres de l'Union africaine. Selon la Charte, toute personne a de nombreux droits individuels, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Les peuples aussi ont des droits inscrits dans la Charte, comme le droit à l'autodétermination et le droit de disposer librement de ses ressources et richesses naturelles.</p>
2000	Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne	 <i>Europe</i>		<p>La charte des droits fondamentaux de l'UE a été proclamée en 2000, par le Parlement européen, les 15 États membres et la Commission européenne. Elle regroupe l'ensemble des droits civils, politiques et sociaux. Elle n'a pas de statut contraignant mais est hautement symbolique.</p>

2000

1978

1986

1948

539 AV. JC

XIII^{ME} SIECLE

1215

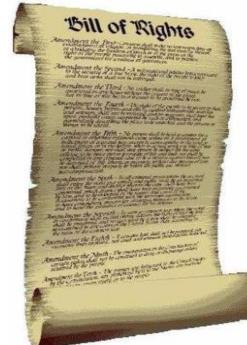
1679

1689

4 JUILLET 1776

1789

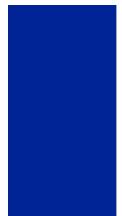
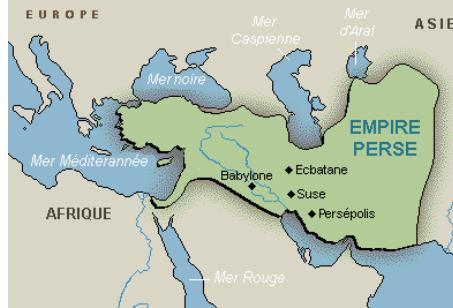
Etiquettes textes fondamentaux

CHARTE DU MANDÉ	CYLINDRE DE CYRUS	MAGNA CARTA	BILL OF RIGHTS	PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CONVENTION AMÉRICaine RELATIVE AUX DROITS DE L'HOMME	CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE
<p>CHARTE DU MANDÉ</p> 	<p>CYLINDRE DE CYRUS</p> 	<p>MAGNA CARTA</p> 	<p>BILL OF RIGHTS</p> 	<p>PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CONVENTION AMÉRICaine RELATIVE AUX DROITS DE L'HOMME</p> 	<p>CHARTE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE</p> 

Etiquettes description

<p>Les armées de Cyrus le Grand, premier roi de l'ancienne Perse, conquièrent la ville de Babylone. Il libère les esclaves, déclare que toutes les personnes ont le droit de choisir leur propre religion et établit l'égalité raciale. Ces décrets sont enregistrés sur un cylindre d'argile.</p>	<p>On trouve dans ce document les notions de respect de la vie humaine, de droit à la vie, les principes d'égalité et de non-discrimination, de liberté individuelle, de justice, d'équité et de solidarité. Il contestait également l'esclavage.</p>	<p>Le roi s'engage lui-même, ainsi que ses héritiers, à accorder à « tous les hommes libres de notre royaume » les droits et les libertés énoncés dans le texte. C'est aussi le premier document dans le monde prévoyant des mesures de protection précises de la liberté individuelle - dont la présomption d'innocence.</p>	<p>Contient des dispositions qui limitent l'absolutisme royal. Il déclare certains droits positifs dont ses auteurs considéraient que les citoyens et/ou les résidents d'un pays en monarchie constitutionnelle devaient avoir.</p>	<p>Applicable dans 23 des 35 États membres de l'Organisation des États américains, cette convention est un traité international majeur du système interaméricain de protection des droits de l'Homme.</p>	<p>Cette charte a surtout une portée symbolique à défaut d'avoir pour l'instant un statut contraignant. C'est la première fois qu'un texte, après la déclaration universelle de 1948, regroupe l'ensemble des droits, aussi bien les droits qu'on appelle civils et politiques que les droits sociaux.</p>
<p>Une loi qui limite la détention provisoire arbitraire.</p>	<p>Déclaration qui proclame l'indépendance de 13 États et qui consacre les principes de droits inaliénables des individus, d'égalité des hommes, de respect de l'opinion, de l'humanité, et proclame le droit à la recherche du bonheur.</p>	<p>Premier texte à vocation universelle, cette déclaration proclame que tous les citoyens doivent bénéficier des droits à la liberté, propriété, sécurité et résistance à l'oppression.</p>	<p>Retranscrite dans plus de 500 langues, cette déclaration proclame que les droits à la liberté, à l'égalité et à la dignité sont les droits imprescriptibles de tout individu et que les droits à la vie, à la liberté et à la sûreté de la personne sont essentiels à la jouissance de tous les autres droits.</p>	<p>Dans cette Charte entrée en vigueur en 1986, sont inscrits des droits individuels (civils, politiques, économiques, sociaux, culturels) mais aussi les droits des peuples, comme le droit à l'autodétermination et le droit de disposer librement de ses ressources et richesses naturelles.</p>	

Etiquettes drapeaux



Annexe 3

Quiz questions et réponses

QUESTION 1 : Où se situe le siège de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) ?

- a. New-York
- b. Washington
- c. Addis Abeba
- d. Strasbourg

QUESTION 2 : Parmi les textes suivants, quel est celui d'envergure internationale ?

- a. La Charte du Mandé
- b. L'organisation des Etats Américains
- c. La déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen
- d. La déclaration universelle des droits de l'homme

QUESTION 3 : Combien de pays membres compte l'Union africaine ?

- a. 10
- b. 55
- c. 312
- d. 2

QUESTION 4 : Les droits humains ont été énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme pour que ...

- a. tous les êtres humains soient respectés et traités avec égalité et qu'ils n'aient pas à craindre pour leur vie.
- b. tous les hommes soient respectés et traités avec égalité et qu'ils n'aient pas à craindre pour leur vie.
- c. toutes les personnes adultes soient respectées et traitées avec égalité et qu'elles n'aient pas à craindre pour leur vie.
- d. toutes les personnes européennes soient respectées et traitées avec égalité et qu'elles n'aient pas à craindre pour leur vie.

QUESTION 5 : Quel droit humain n'existe pas ?

- a. Le droit à la vie.
- b. Le droit à l'alimentation.
- c. Le droit au job de ses rêves.
- d. Le droit à avoir sa propre opinion.

QUESTION 6 : Quelle est la couleur du drapeau de l'union européenne ?

- a. Multicolore
- b. Jaune et vert
- C. Bleu ciel et blanc
- D. Bleu avec 27 étoiles jaunes

QUESTION 7 : Pourquoi n'y a-t-il pas de droit au smartphone ?

- a. Parce qu'on ne peut pas produire autant de smartphones qu'il y a d'êtres humains.
- b. Parce qu'on n'a pas besoin d'un smartphone pour vivre sainement, librement et en sécurité. Ce n'est pas un besoin fondamental.
- c. Parce que le smartphone n'avait pas encore été inventé quand les droits humains ont été énoncés.
- d. Parce qu'on ne sait toujours pas si les ondes des portables sont mauvaises pour la santé.

QUESTION 8 : En quelle année plusieurs pays se sont-ils mis d'accord pour la première fois sur l'idée qu'il fallait faire émerger des droits humains ?

- a. En 1789, à la Révolution française.
- b. En 1948, après la Seconde Guerre mondiale.
- c. En 2000, au commencement du nouveau millénaire.
- d. En 2012, après le début des affrontements (de la guerre) en Syrie.

QUESTION 9 : Dans quelles régions du monde les droits humains sont-ils bafoués ?

- a. Uniquement dans les pays non européens.
- b. Partout sauf aux États-Unis et en Europe.
- c. Uniquement dans les pays où la population n'a pas le droit de vote.
- d. Partout dans le monde et aussi en France.

QUESTION 10 : Doit-on obligatoirement trouver que les droits humains sont une bonne chose ?

- a. Oui, car tout le monde est d'accord sur ça.
- b. Personne ne peut dicter ce que l'on doit penser. Réfléchissons aux droits humains et forgeons-nous notre propre opinion !

Réponses du Quiz

1. RÉPONSE CORRECTE : A

2. RÉPONSE CORRECTE : D

3. RÉPONSES CORRECTES : B

4. RÉPONSE CORRECTE : A

Les droits humains sont universels.

5. RÉPONSE CORRECTE : C

Le droit au travail implique que chaque personne est libre de choisir son travail, mais pas qu'il ou elle obtiendra forcément le job de ses rêves.

6. RÉPONSE CORRECTE : D

7. RÉPONSE CORRECTE : B

Effectivement, en 1948 il n'y avait pas encore de smartphones. Mais ce qui compte ici, c'est qu'il ne s'agit pas d'un besoin fondamental.

8. RÉPONSE CORRECTE : B

L'idée qu'il existe des droits humains est apparue il y a très longtemps. C'est en 1948, juste après la création de l'ONU, qu'ils ont été formulés pour la première fois au niveau international.

9. RÉPONSE CORRECTE : D

Aucun État ne peut prétendre de lui-même protéger, respecter et promouvoir les droits humains de toutes les personnes qui se trouvent dans sa sphère d'influence. Il arrive que les États bafouent eux-mêmes les droits humains ou qu'ils ne prennent pas toutes les mesures nécessaires pour empêcher les violations commises par des personnes privées ou des entreprises. Cela est également vrai en France. Par exemple, l'égalité salariale entre les hommes et les femmes n'est pas encore respectée, etc. Les hommes et les femmes politiques peuvent par exemple instaurer des lois qui protègent les droits humains. Les juges statuent sur d'éventuelles violations des droits humains. La police peut intervenir de manière concrète au quotidien (par exemple en cas de violence). Chacun et chacune doit s'efforcer de traiter les autres avec respect et peut obtenir de l'aide lorsque ses droits ou ceux des autres ne sont pas respectés.

10. RÉPONSE CORRECTE : B

Les droits humains continuent à susciter le débat. C'est important car il s'agit de valeurs communes et d'une manière de réfléchir à comment vivre ensemble. Débattre et se poser des questions à leur sujet signifie aussi s'y intéresser et se les appropier.

Annexe 4
Panneaux

A

B

C

D

Fiche mémo 1

L'indispensable sur les droits humains

« Droits de l'homme » ou « droits humains » ?

Les révolutionnaires français, dans leur Déclaration, ont refusé d'accorder aux femmes les droits qu'ils accordaient aux hommes. En parlant de « droits de l'homme », ils ont donc privé les femmes de leurs droits.

Certaines sources écrivent le mot avec une majuscule (« droits de l'Homme ») afin d'englober tout le genre humain et non seulement les êtres humains masculins.

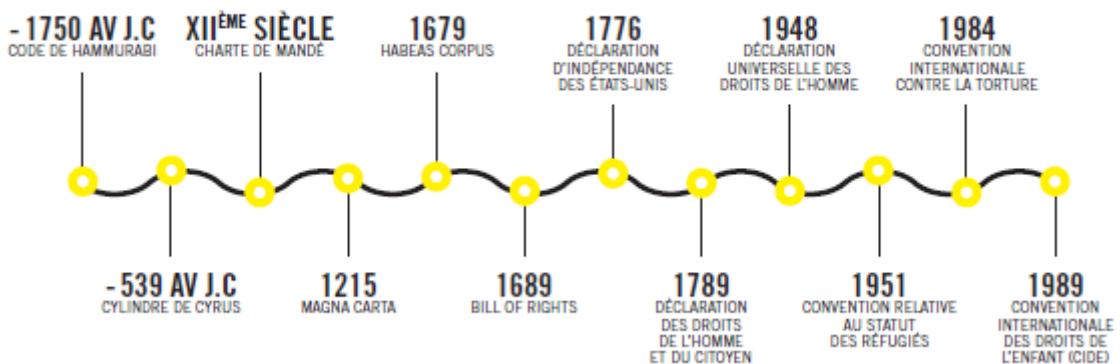
La DUDH de 1948 inclut bien, elle, tous les êtres humains. Pourtant, l'expression « droits de l'homme » conserve une certaine ambiguïté. Amnesty International a donc décidé d'utiliser en français l'expression « droits humains » depuis 1997 pour mettre fin à cette ambiguïté qui n'existe par exemple pas en anglais (« human rights ») ou en espagnol (« derechos humanos »).

Toutefois, nous continuons d'écrire sans majuscule le mot « homme » dans le nom original et historique de la « Déclaration universelle des droits de l'homme ».

Un peu d'histoire

Protocole additionnel à la Convention américaine relative aux droits de l'homme en 1988, Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne en 2000, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples en 2006.

UN PEU D'HISTOIRE



Les différentes générations de droits

Apparus au 18ème siècle, les droits civils et politique :

- Protection de l'intégrité corporelle (droit à la vie, interdiction de la torture, etc.) ;
- Droits à la liberté individuelle (liberté d'opinion et d'expression, liberté de pensée, de conscience et de religion, liberté d'association et de réunion) ;
- Droits dans les procédures judiciaires ;
- Droits de participation ;
- Interdiction des discriminations et les droits des minorités.

Apparus au cours du 19ème siècle, droits économiques, sociaux et culturels :

- Droit au travail ;
- Droit à des conditions de travail équitables ;
- Droit de s'organiser dans des syndicats ;
- Droit à la sécurité sociale ;
- Protection de la famille ;
- Droit à un mode de vie convenable ;
- Droit à la santé et le droit à la formation.

Au cours des années 1970, droits collectifs ou solidaires :

- Droits au développement ;
- Droit à la paix ;
- Droit à un environnement propre et sain ;
- Droit des peuples à l'autodétermination.

Certaines personnes parlent également d'une quatrième génération de droits pour inclure les droits environnementaux.

Les grands principes



N.B. : les définitions des notions sont à retrouver dans le glossaire.

Carte mentale : les acteurs et actrices de défense des droits humains

